RELATIONS PRESSE CONFÉDÉRALES

01 55 82 82 73 / presse@cgt.fr /www.cgt.fr

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Retrait de la réforme assurance chômage

Compte tenu de la politique du gouvernement qui va pénaliser 1,7 million de travailleurs dès juillet prochain, l'urgence est d'annuler la réforme et de changer la politique de destructions d'emplois et de la protection sociale! La réforme de l'assurance chômage, rejetée par la CGT et toutes les autres organisations syndicales et un temps différée pendant la pandémie, est remise sur les rails au 1^{er} juillet par le gouvernement. Le décret, paru aujourd'hui, prévoit d'appliquer de nouvelles régressions pour limiter l'accession aux allocations chômage :

- au 1^{er} juillet, changement du mode de calcul de l'allocation qui fera baisser les droits mensuels jusqu'à 40% de 1,15 million de personnes ;
- à une date indéterminée et selon une petite baisse du chômage total (plutôt en janvier 2022), durcissement du seuil d'accès passant de 4 à 6 mois de travail qui concernera près de 500 000 personnes, en majorité des jeunes ;
- dégressivité des allocations des cadres commençant au 1^{er} juillet et durcie à la même date de « baisse constatée du chômage » – cheval de Troie pour l'imposer à toutes et tous ;
- coup de com pour faire semblant de ne pas faire subir la réforme aux seuls demandeurs d'emploi indemnisés, en prévoyant une micro modulation de la cotisation patronale (Bonus-malus sur l'abus de recours aux contrats courts) : ce bonus-malus entrera en vigueur hypothétiquement en septembre 2022.

Au total, ce sont bien près de 1,7 million d'allocataires qui vont perdre totalement ou partiellement des droits, alors que, déjà, 6 chômeurs sur 10 n'étaient pas indemnisés avant la crise.

La CGT exige donc le retrait de la réforme assurance chômage et déposera tous les recours possibles.

La CGT exige des aides d'urgence, sans condition et immédiate, pour les dizaines de milliers d'apprentis sans employeur, les étudiants ou jeunes à la recherche d'un emploi inaccessible particulièrement en période de pseudo confinement. Les conditions d'ouverture de droits à l'assurance chômage doivent être supprimées pour ces jeunes, particulièrement pour ceux qui sont primo-demandeurs.

La CGT refuse ces nouveaux reculs en matière de droits sociaux et garanties collectives et se mobilise pour obliger le gouvernement à retirer sa réforme, comme il a été obligé de le faire sur la retraite à points dont les objectifs étaient les mêmes : baisse des droits et des pensions. Tous les recours possibles seront déposés.

De très nombreux travailleurs et travailleuses dans le spectacle et la culture, avec des travailleuses et travailleurs précaires de différents métiers, sont entrés en mouvement et occupent depuis plusieurs semaines près de 100 lieux de (théâtres, salles de spectacle).

Les salariés précaires, saisonniers, intérimaires, extra-hôteliers, guides-conférenciers, livreurs des plateformes mènent en commun des actions professionnelles pour leur droit au travail, à un salaire juste et à une protection sociale intégrale qui les mettent réellement en sécurité.

La CGT appelle à un printemps des luttes aux côtés des salariés qui agissent pour le maintien et le développement de leur emploi et revendiquent leur droit de ne pas basculer dans le chômage.

Elle démontre, à travers la tenue de nombreux bureaux d'embauche dans le secteur privé et public, l'importance des besoins d'emplois à créer.

Elle propose de partager largement les propositions de mise en œuvre de la sécurité sociale professionnelle et d'un nouveau statut du travailleur salarié qui assurent à chacun le maintien de son contrat de travail et la reconnaissance de ses qualifications et expériences professionnelles, tout au long de sa carrière, quel que soit son employeur.

Il est temps que l'argent disponible et produit par le travail serve à protéger les salariés, les privés d'emploi et les retraités.